



Assemblée générale

Distr. générale
8 Septembre 2015

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trentième session

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités

Exposé écrit* présenté conjointement par le International Catholic Child Bureau, Company of the Daughters of Charity of St. Vincent de Paul, Congregation of Our Lady of Charity of the Good Shepherd, Edmund Rice International Limited, International Volunteerism Organization for Women, Education and Development - VIDES, Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice delle Salesiane di Don Bosco, World Union of Catholic Women's Organizations, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[31 août 2015]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



Cambodge : appel à une action immédiate pour lutter contre l'abus sexuel des enfants*

Abus sexuel

Viol des mineurs

1. Environ 40% de la population cambodgienne a moins de 18 ans¹. Selon une étude publiée en 2014 par l'UNICEF², environ 25% des enfants cambodgiens ont subi des abus émotionnels en grandissant et près de 3 sur 10 des filles et garçons de 13 à 17 ans l'ont été par un parent, un pourvoyeur de soins ou un adulte apparenté avant l'âge de 18 ans. L'étude révèle un taux élevé dans l'enfance. Ainsi, 4,4% des femmes et 5,6% des hommes âgés de 18 à 24 ans ont subi une forme de violence sexuelle avant 18 ans, et plus de 6% des filles et 5% des garçons de 13 à 17 ans ont vécu au moins une expérience d'abus sexuel dans leur enfance. 7 femmes sur 10 et 9 hommes sur 10 âgés de 18 à 24 ans, ont été abusés sexuellement à plusieurs reprises avant leurs 18 ans. 26,3% des filles et 10,4% des garçons de 13 à 17 ans sont victimes d'abus à l'école.

2. Plusieurs recommandations³ de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Cambodge rappellent la persistance et le développement du phénomène de l'abus sexuel dans le pays tout comme celles du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination contre les femmes⁴ qui ont également souligné l'impact de la violence sexuelle sur les enfants.

Fléau du tourisme sexuel

3. Le tourisme est une activité économique à fort potentiel au Cambodge avec plus de 2 millions de visiteurs par an et représente la première source de devises pour le pays. Toutefois, le tourisme sexuel et la pédophilie se sont développés ces dernières années. Il s'agit de touristes étrangers, d'expatriés installés au Cambodge et de nationaux qui profitent de la vulnérabilité des enfants vendeurs de souvenirs, des enfants privés de protection familiale sans alternative de remplacement, des enfants des villages ayant migré vers les centres urbains et touristiques, notamment à Phnom-Penh, Shianoukville et Siem Reap.

Accès à la justice des victimes d'abus sexuels

Corruption et impunité

4. La corruption au niveau de la police et dans le système de justice décourage les victimes et leurs proches à porter devant les autorités les cas de violences sur enfants. Ceci favorise la médiation et les auteurs échappent ainsi à des sanctions appropriées, ce qui les encourage à récidiver. L'impunité des auteurs d'abus sexuels prive les enfants victimes d'obtenir réparation et bénéficier d'actions de réhabilitation pour retrouver l'estime de soi.

Coût élevé des certificats médico-légaux

5. Par ailleurs, en dépit de la gratuité des examens médicaux des victimes d'abus sexuels, les plaintes qui parviennent peu ou prou à l'administration se heurtent aux problèmes de preuves et le coût exorbitant de ces examens est souvent hors de portée des victimes.

¹ UNDESA, World Population Prospects: The 2012 Revision, CD-ROM Edition. 2013, United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division.

² Findings from Cambodia's Violence Against Children Survey 2013, Phnom Penh, October 2014.

³ A/HRC/26/16 (2014), § 118.62 Prendre toutes les mesures pour prévenir la violence et les sévices sexuels contre les femmes et les enfants, notamment le viol, et lutter contre ces pratiques, en promouvant un mécanisme efficace chargé de recevoir les plaintes pour violence sexuelle et d'enquêter à leur sujet, et en offrant aux victimes un accompagnement psychologique et médical (Uruguay); § 118.63 Déployer de nouveaux efforts pour prévenir et sanctionner la violence contre les femmes et les enfants, notamment le viol, et prêter une attention spéciale aux familles les plus vulnérables vivant dans un environnement défavorisé (Italie); § 118.72 Lutter contre le viol et la prostitution des mineurs en veillant à ce que les lois criminalisant les sévices et l'exploitation sexuels soient intégralement appliquées (Belgique).

⁴ CRC/C/KHM/CO/2 (2011), § 71 et CEDAW/C/KHM/CO/4-5 (2013), §§ 20-21.

Insuffisance des structures d'accompagnement des victimes

6. L'inadéquation et l'insuffisance des services d'assistance médicaux, sociaux et légaux sont préoccupantes. Ceux qui existent sont situés principalement à Phnom-Penh et généralement gérés par des organisations de la société civile⁵ comme *Opération Enfants du Cambodge (OEC)* dans le cadre du projet « Smiling Cambodian Children » de prise en charge des victimes d'abus à Sihanoukville⁶. Malgré l'existence du service d'assistance téléphonique, les victimes et leurs proches y recourent rarement, soit par qu'ils n'ont pas connaissance de cet outil, soit l'expérience malheureuse d'une victime qui a utilisé le service téléphonique les en avait dissuadé, soit encore pour « protéger » la victime contre la peur et les commérages de la communauté. Ainsi, 9 sur 10 des filles et garçons de 13 à 17 ans victimes d'abus sexuels ne l'ont jamais révélé à personne.

7. Recommandations

- **(a)appliquer pleinement la législation sur l'abus sexuel en s'attaquant aux causes profondes des abus sexuels.**
- **(b)mettre en place un cadre de coopération avec l'industrie du tourisme et les autorités des pays de provenance des touristes à travers des accords de coopération judiciaire pour prévenir en amont ces abus par une sensibilisation et des initiatives d'autorégulation des acteurs du tourisme, et protéger les enfants par un arsenal juridique dissuasif.**
- **(c)décourager la médiation qui favorise l'impunité dans les dossiers d'abus sexuels au profit des poursuites judiciaire des auteurs, tout en luttant contre la corruption au sein de la police, et en mettant en place une procédure accessible aux victimes, notamment l'installation de salles d'audition, la gratuité effective des certificats médico-légaux, l'accès réel à une assistance juridique et judiciaire, la célérité des procédures judiciaires, la protection des victimes contre les représailles des auteurs, et l'exécution des programmes de réinsertion sociale.**

Accès à l'éducation comme instrument pour lutter contre les violences

8. Au Cambodge, le taux d'attrition entre l'école primaire et secondaire, notamment pour les filles est assez élevé. Plusieurs facteurs tels que l'extrême pauvreté, la discrimination basée sur le statut social des parents ou le lieu de résidence, la scolarisation tardive des enfants ou les grossesses précoces, le manque de soutien aux familles, poussent les enfants à abandonner très tôt l'école. La responsabilité du gouvernement est engagée car de nombreuses zones rurales et reculées ne disposent pas d'infrastructures scolaires, notamment du niveau secondaire, ce qui contraint les enfants soit à migrer vers les centres urbains ou à abandonner l'école si les parents ne peuvent pas assurer le coût de la migration vers la ville. La plupart de ces enfants déscolarisés sont les victimes des abus et de l'exploitation.

9. Dans la région de Sihanoukville, le BICE et son partenaire *OEC* ont ouvert des écoles non formelles afin de scolariser par an plus de 2.000 enfants défavorisés à risque ou abusés, isolés et déscolarisés dans les districts de Prey

⁵ Voici quelques centres de réhabilitation: 1. AFESIP Cambodia (Agir pour les Femmes en Situation Précaire) dont les centres sont situés dans les provinces de Phnom Penh, Siem Reap et Kompong Cham ; 2. Cambodian Center for the Protection of Children's Rights (មជ្ឈមណ្ឌលកម្ពុជាដើម្បីការពារសិទ្ធិកុមារ) situé à Phnom Penh City; 3. Transcultural Psychological Organization (TPO) (កម្មវិធីសុខភាពផ្លូវចិត្ត), spécialisé dans la santé mentale et l'accompagnement psychologique et dont les centres se trouvent à Phnom Penh, Battambang, Siem Reap, Chi Kraeng, Kampong Thom, Kampong Cham et Tboung Khmum; 4. Komar Rikreay Association Center (កុមាររីករាយ) à Battambang; 5. Damnok Toek (DTP) (ដំណាក់ទឹក) situé à Phnom Penh, Wat Thmey, Samarkum et Neak Loueng; 6. Kumar Ney Kdey Sangkheum (KNKS) (អង្គការកុមារ នៃក្រីសង្ឃីម) basé dans les provinces de Pursat et de Battambang; 7. Rose Cambodia Rehabilitation Centre (RCRC) (អង្គការប្រតិបត្តិការស្តារលទ្ធភាពពលកម្មកម្ពុជា) travaille en partenariat avec Chey Chumneas Referral Hospital à Takh Mao et le Ministère cambodgien de la santé.

⁶ *Opération Enfants du Cambodge* travaille en réseau avec 15 organisations, y compris Commune Committee for Women and Children (CCWC), Cambodian League for the Promotion and Defense of Human Rights (LICADHO), Cambodian Human Rights and Development Association (ADHOC) to strengthen the capacity of ordinary citizens, Legal Aid of Cambodia (LAC) which focuses primarily on education, legal representation and advocacy, Action Pour les Enfants (APLE) et Sihanoukville NGOs Advocacy Network (SNAN).

Nup et de KampongSeila. En plus des centres de jour pour enfants qui sont des espaces d'écoute, d'activités de loisirs et de thérapies éducatives et de développement de l'estime de soi dans les villages de Koh Thmei, Ma Ou et Kilo¹¹, des formations sont dispensées sur la parentalité positive pour les parents et les membres de la communauté. Ils sont formés aux droits de l'enfant et intègrent davantage la nécessité de favoriser l'éducation des enfants, de les protéger contre les violences, y compris l'abus sexuel et la négligence, et de dénoncer les cas de maltraitance. A travers les associations de parents dont les objectifs sont la reconnaissance de tout enfant comme sujet de droits, la mise en œuvre de la participation des enfants dans les décisions qui ont un impact sur leur vie, le renforcement des capacités des familles et des enfants, la prévention et la protection des enfants contre tout abus, la mobilisation communautaire va ainsi au-delà de la sensibilisation à l'éducation des filles et des garçons pour toucher la promotion et la protection des droits de l'enfant ainsi que leur accès à la justice lorsqu'ils sont victimes de violences.

10. Pour renforcer la participation des enfants, des Conseils des enfants et des Club enfants ont été créés. Ces structures développent la personnalité, le potentiel physique et mental des enfants, les forment à la prévention et à la protection contre toutes formes de discrimination, de violence et d'exploitation en se fondant sur des techniques adaptées aux enfants et sur les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

11. Recommendation:

- **Mettre en œuvre le curriculum sur la formation aux droits de l'homme à travers des techniques de formations pédagogiques devant permettre aux enseignants d'intégrer au quotidien dans leurs cours l'éducation aux droits de l'enfant⁷.**

Rôle du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) dans son assistance au Cambodge

12. Des réformes juridiques et institutionnelles importantes sont nécessaires pour que le Cambodge réponde aux critères d'un Etat de droit comme le montrent les différents rapports du Secrétaire général de l'ONU⁸, les résolutions du Conseil des droits de l'homme⁹, les multiples rapports des Rapporteurs spéciaux sur la situation des droits de l'homme au Cambodge¹⁰, ainsi que ceux des mécanismes de supervision et de l'EPU. Au regard de l'envergure des défis à relever particulièrement dans le domaine des droits de l'enfant, il est évident que seule l'action du HCDH ne peut redresser le pays, même si l'assistance technique et le renforcement des capacités demeurent essentiels. Il faudrait donc :

- **(a) une alliance entre les différentes agences spécialisées des Nations Unies, notamment l'UNICEF, l'UNESCO et l'UNODC avec des programmes complémentaires ciblés dans la durée sur la protection des droits de l'enfant, l'accès à l'éducation, y compris dans les zones rurales, et la lutte contre la violence à l'égard des enfants, notamment l'abus et l'exploitation sexuels des enfants avec la participation active des communautés.**
- **(b) des missions conjointes d'investigation et d'appui technique de plusieurs détenteurs de mandats¹¹ ayant pour objectif de soumettre des rapports holistiques au Conseil et d'obtenir des améliorations tangibles sur le terrain.**

⁷ Il s'agit notamment des enseignants du primaire et du secondaire qui avaient bénéficié de la formation du Programme *Human Rights Teaching Methodology (HRTM)* de l'Institut Cambodgien des Droits de l'Homme, conformément à la Troisième Phase (2015-2019) du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme et son Plan d'action, A/HRC/27/28.

⁸ A/HRC/4/95, A/HRC/12/41, A/HRC/15/47, A/HRC/21/35 and A/HRC/24/32.

⁹ A/HRC/RES/24/29, Services consultatifs et assistance technique pour le Cambodge.

¹⁰ A/HRC/15/46, A/HRC/18/46, A/HRC/21/63, A/HRC/24/36 and A/HRC/27/70.

¹¹ La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, le Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, et la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard.

- **(c)une convergence d'actions visant à préparer le terrain pour la réalisation des futurs Objectifs et cibles de développement durable et un appui technique qui cible le développement de mesures législatives, de plans stratégiques nationaux et de politiques publiques devant servir de locomotive à la réalisation de ces mêmes Objectifs.**

*Opération Enfants du Cambodge (OEC), une ONG sans statut consultatif partage également les opinions exprimées dans cet exposé.